



easy centre de formation

sarl Lamed services - 10, rue Pergolèse 75016 PARIS
tél. : 01 45.05.39.92 - easycentredeformation@gmail.com
-Siret 534 042 882 00017 -
N° de décl. d'activité auprès du Préfet de la région IDF : 11 75 475 07 75

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE NIVEAU B0/H0/H0V EXECUTANT OPERATIONS NON ELECTRIQUES

PUBLIC

- Personne chargée d'assurer des interventions en très basse tension ou basse tension. Les interventions élémentaires sont des opérations simples, consistant uniquement : au remplacement de fusible, de lampe, d'accessoire d'appareil d'éclairage, de prise de courant, d'interrupteur, au raccordement d'un matériel électrique sur un circuit en attente, et au réarmement d'un dispositif de protection.
- L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.

PRÉ-REQUIS

Etre capable de comprendre les instructions de sécurité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Exercice pratique

OBJECTIF

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Une évaluation dans les conditions définies par la NF C 18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

DUREE

14 heures, 2 jours.

Remise d'une attestation de formation.

LIEU DE FORMATION

Voir convention.

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

DATE

Voir convention.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 12

.Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques.

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Jour 1

- ☐ Module « Tronc Commun N° 2 »
- ☐ Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- ☐ Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- ☐ Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
- ☐ Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- ☐ Identifier les limites et les zones d'environnement.
- ☐ Décrire le principe d'une habilitation.
- ☐ Donner la définition des symboles d'habilitation.
- ☐ Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
- ☐ Préciser les rôles de chacun.
- ☐ Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
- ☐ Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- ☐ Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
- ☐ Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
.../...
- ☐ Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- ☐ Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.
- ☐ Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- ☐ Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- ☐ Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- ☐ Assurer la surveillance électrique de l'opération.
- ☐ Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- ☐ Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
- ☐ Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

Jour 2

- ☐ Module « BS - Intervention BT de remplacement et de raccordement »
- ☐ Citer les limites de l'habilitation BS (autorisation et interdits, etc.).
- ☐ Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
- ☐ Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- ☐ Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique.
- ☐ Rendre compte de son activité.
- ☐ Enoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT.
- ☐ Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
- ☐ Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- ☐ Si nécessaire identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
- ☐ Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- ☐ Réaliser la mise hors tension pour son propre compte (pré-identification, séparation, condamnation).
- ☐ Effectuer la vérification d'absence de tension.
- ☐ Réaliser la remise sous tension.

- ☐ Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- ☐ Délimiter et signaler la zone d'intervention BT.
- ☐ Respecter les règles et les instructions de sécurité.
- ☐ Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).
- ☐ Énoncer la procédure de remplacement.
- ☐ Préparer, organiser et mettre en oeuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.
- ☐ Énoncer la procédure de raccordement.
- ☐ Préparer, organiser et mettre en oeuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension.
- ☐ Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail.
- ☐ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

- ☐ Evaluation théorique et pratique
- ☐ Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- ☐ Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

Notes

Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'Annexe D de la NF C 18-510.

Si le client ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique peut être effectuée dans un « chantier école ». Toutefois, les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.